



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2-9-1 (2022)

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 29 avril 2022, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 2-9-1 (2022) concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
- le 9 mai 2022, le conseil a adopté ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est de modifier le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Coaticook;
- l'original du règlement numéro 2-9-1 (2022) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement numéro 2-9-1 (2022) entre en vigueur lors de sa publication.

Donnée à Coaticook, ce 10 mai 2022.

La greffière,



Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 mai 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 mai 2022.

Donné à Coaticook, ce 10 mai 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras